

DELIBERATION N° 13/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE VILLERVILLE**

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le 28 MARS, à 17h30 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

**DATE DE  
CONVOCATION**

**11 mars 2025**

**ETAIENT PRESENTS :** Monsieur Michel **DABOUT** - Corinne **DROUEN** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** - Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI**.

**DATE D'AFFICHAGE**

**11 mars 2025**

**EXCUSÉS :** Madame Sophie DIERRE donne pouvoir à Madame Corinne DROUEN, Madame Catherine LEFEBVRE donne pouvoir à Monsieur Michel DABOUT, Monsieur Vincent VANDERSTUYF donne pouvoir à Madame Sophie NGUYEN VAN MAI, Madame Anne JOSEPH donne pouvoir à Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY, Monsieur Germain LELARGE donne pouvoir à Monsieur Michel MARESCOT, Monsieur Didier PAPELOUX.

Formant la majorité des membres en exercice.

En exercice

13

A été désigné en qualité de secrétaire : Madame Sophie NGUYEN VAN MAI.

Présents

07

Votants

12

**FOURNITURE, EXPLOITATION ET MAINTENANCE D'HORODATEURS**

**Attribution du marché**

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que le contrat de prestation de service de 2022 à 2024 pour la fourniture et la maintenance des horodateurs avec Indigo Park est terminé. Une consultation a été lancée début février 2025 pour la fourniture, l'exploitation et la maintenance des horodateurs pour 3 années, soit de 2025 à 2027.

Le marché a été lancé dans le cadre d'une procédure formalisée, sous forme d'appel d'offres ouvert.

Conformément à la procédure retenue, le déroulement s'est effectué comme suit :

Ce marché a fait l'objet d'une mise en concurrence :

- Date d'envoi de l'avis de consultation : 05/02/2025
- Organe de publication : <https://www.marches-publics.info>, JOUE et BOAMP
- Date limite de remise des offres : 03/03/2022 à 12h00

7 dossiers de consultations ont été retirés et 1 seule entreprise a remis une offre.

Le Conseil Municipal a étudié cette offre en séance du 18/03/2025 et il a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise INDIGO Park pour un montant de 32 400,00€ HT soit 38 880,00€ TTC.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise INDIGO Park pour un montant annuel de 32 400,00€ HT soit 38 880,00€ TTC.

Les crédits nécessaires à cette mission sont inscrits sur la ligne budgétaire 611.

**AUTORISE** monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

